

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2014/2982(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Coûts éligibles à l'aide du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche en vue d'améliorer l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail des pêcheurs, de protéger et de restaurer la biodiversité et les écosystèmes marins, d'atténuer le changement climatique et d'améliorer l'efficacité énergétique des navires de pêche	
Complétant 2011/0380(COD)	
Sujet 3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	

Portail de documentation				
Document de base non législatif		C(2014)08611	24/11/2014	EC